

Communication avec les familles durant la COVID-19

OBJECTIF

Par souci de transparence, le Centre de ressources familiales de l'Estrie va communiquer et informer les familles des améliorations apportées aux mesures de santé et de sécurité. En leur communiquant les nouvelles politiques, dont l'objectif est la sécurité du personnel et des enfants et dont les familles savent à quoi s'attendre.

Les politiques et des procédures concernant les protocoles de santé et de sécurité mis en place pour combattre la COVID-19 seront disponibles pour les familles sur le site internet www.crfe.ca et sur demande par courriel aux gestionnaires.

Une liste de ressources informatives et rédigées des instructions détaillées concernant le dépistage et la marche à suivre au cas où un enfant ou un membre du personnel tombe malade sera disponible et remise aux familles avant le début.

La politique concernant la liste d'attente durant la COVID-19 a été mise en annexe de la politique du CRFE approuvée par le Ministère et est disponible sur le site internet du CRFE.

Les communications en personne doivent être évitées autant que possible. Les courriels et appels téléphoniques sont encouragés.

Frais facturés aux parents

Dans le but de stabiliser les frais facturés aux parents lors du déconfinement, le CRFE conserve les mêmes tarifs qu'avant la fermeture.

Frais facturés aux parents – Centres de garde d'enfants

- Ajout de l'interdiction pour les titulaires de permis de facturer des frais ou d'exiger un dépôt pour prioriser l'admission ou la réadmission d'un enfant dans un centre de garde ou une agence de services de garde en milieu familial.
- Ajout de l'interdiction pour les titulaires de permis de facturer des frais ou d'exiger un dépôt quand un parent ne se fait pas offrir de place ou en refuse une.

Évaluation de l'admissibilité aux places subventionnées

Les GSMR et les CADSS devront peut-être virtualiser le processus d'évaluation de l'admissibilité aux places subventionnées, dans la mesure du possible. Les familles peuvent communiquer par téléphone ou par courriel au service de la petite enfance de la Ville de Cornwall. Les informations se trouvent sur leur site internet.